

CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

Communauté de Communes Médoc Atlantique
Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île
Communauté de Communes Médoc Estuaire
Communauté de Communes de la Médulienne
Parc Naturel Régional du Médoc
Bordeaux Métropole

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Bordeaux Métropole est engagée dans une démarche de coopération avec les territoires voisins, avec la volonté de partager projets et expériences au profit des usagers et habitants. Au travers de ce contrat, les présidents du Parc Naturel Régional et des Communautés de Communes du Médoc ont souhaité souligner les enjeux et les forces qui marqueront durablement les relations avec Bordeaux Métropole, dans un dialogue nourri et respectueux des spécificités de chacun. Car l'intérêt premier est bien là : conforter nos relations pour aboutir ensemble à des solutions partagées, en lien avec tous les acteurs du territoire.

Ce contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale constitue un acte fort et solidaire entre nos territoires : dans le cadre de la démarche initiée par Bordeaux Métropole, la mobilité, l'emploi, l'alimentation et la transition écologique sont abordés dans le cadre d'actions menées ou soutenues ensemble. Conscients de nos complémentarités, mobilisés pour l'intérêt général, nous portons avec détermination une coopération active et novatrice au profit des habitants du Médoc comme de la Métropole.

Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac



Lorsque les élus médocains ont lancé la démarche de création du Parc naturel régional, il s'agissait de faire reconnaître les richesses et particularités du Médoc et de s'entendre sur la manière de concilier préservation d'un environnement fabuleux et développement des activités et de ses habitants.

Aussi, le lien avec ses territoires voisins et, en premier lieu, la métropole bordelaise est un sujet central. S'organiser pour accompagner et orienter les usages des habitants, est essentiel pour envisager un futur durable de nos territoires d'ores et déjà largement concerné par les effets du changement climatique et des menaces sur la biodiversité.

Ce contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriales est un cadre de dialogue permanent pour conduire les adaptations aux enjeux que nous rencontrons et construire les solutions pour s'y répondre.

Henri Sabarot
Président du Parc Naturel Régional du Médoc
Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Au fil des années, la Métropole est devenue une capitale régionale compétitive à l'échelle européenne, source d'attractivité pour tout le territoire girondin et aquitain.

Dans ce contexte de forte dynamique, les élus métropolitains ont pris conscience de la nécessité de collaborer avec les territoires périphériques, dans le sens de la recherche d'une relation équilibrée, concertée et constructive, entre la Métropole et les territoires péri-urbains, voire ruraux et balnéaires, du Médoc.

C'est bien là, tout l'esprit, du contrat des nouveaux équilibres de coopération territoriale pour la période 2023-2026.

Xavier Pintat

Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, Maire de Soulac



La CC Médoc Estuaire bénéficie pleinement de la dynamique métropolitaine. La qualité et l'évolution des coûts des services rendus au public nécessitent des relations étroites et des échanges constructifs entre les différentes intercommunalités.

La présente convention constitue une première initiative tangible d'équilibrage de toutes les énergies au profit d'un développement territorial cohérent. Son succès dépendra de son caractère opérationnel : le sujet du traitement des déchets constitue à ce titre l'exemple d'une coopération qui se doit d'être une réussite. De cette dernière viendra l'opportunité d'une ambition plus grande.

Didier Mau

Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, Maire du Pian Médoc

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Relever ensemble les défis très attendus par nos populations.

Territoire voisin, Bordeaux-Métropole accueille des activités économiques et touristiques phares, de nombreux services et équipements (sportifs, culturels, sanitaires, éducatifs, etc.)... et participe ainsi à l'attractivité de notre territoire situé en périphérie. Nos plages du Porge, nos réserves foncières ainsi que notre cadre de vie sont autant d'atouts pour les actifs qui travaillent sur la métropole bordelaise pour se loger et profiter d'activités nature, notamment. Nos territoires, vécus en commun au quotidien par nos habitants/usagers/actifs, nous conduisent naturellement à coopérer sur des thématiques essentielles à nos populations. La concertation, menée en 2021 pour notre projet de territoire, a bien mis en exergue les attentes de la société civile et de nos partenaires : les enjeux autour des mobilités, des loisirs et de la transition écologique et énergétique (dans toutes ses dimensions : air, eau, viticulture/agriculture/sylviculture, alimentation, biodiversité, déchets...).

Bien-sûr, le développement économique et touristique est à la croisée de cette trajectoire commune. Interdépendances, solidarités et équilibres sont au cœur de ce contrat, dans l'intérêt général. Parmi nos projets emblématiques, l'équipement aquatique supra communautaire projeté avec la commune de Saint-Aubin-de-Médoc et la CC Médoc Atlantique incarne à lui seul cette nécessaire coopération.

Christian Lagarde

Président de la Communauté de Communes de la Médulienne, Maire de Moulis en Médoc



Sous l'égide de son Parc Naturel Régional, le Médoc s'engage à travers ce contrat dans un partenariat avec la métropole bordelaise.

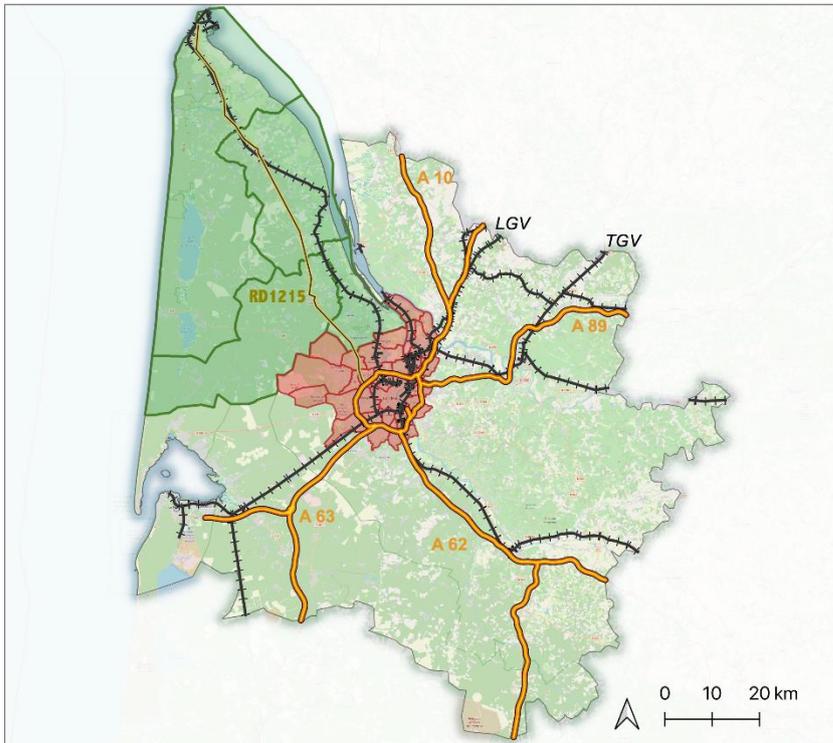
Cette démarche innovante témoigne des interactions qui sont apparues « naturellement » au cours des dernières décennies entre les 2 territoires. Elle montre surtout la nécessité de faire évoluer ces interactions en un lien fort et en une trajectoire politique négociée puis partagée. Car il s'agit bien de cela. L'expansion démographique et économique de Bordeaux Métropole, et les enjeux qu'elle engendre, ne doivent pas éloigner les territoires voisins. Elle doit au contraire les rapprocher, mieux, les connecter. Entre la Métropole et les communautés de communes médocaines, la concertation, l'anticipation, la volonté de partage et d'équilibre sont plus que jamais nécessaires.

Ce contrat acte l'interdépendance entre rural et urbain et jette les bases d'une nouvelle relation, celle de gagnant-gagnant.

Jean-Marie Feron

Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, Maire de Saint Laurent Médoc

Situation de Bordeaux Métropole et du Parc Naturel Régional du Médoc par rapport aux axes autoroutiers et ferroviaires



- Autoroutes et voies rapides
- Voies ferrées
- Bordeaux Métropole
- Parc Naturel Régional du Médoc

Sources: BD TOPO 2020, IGN 2018
Réalisation: Bordeaux Métropole, 2022.

COOPERATIONS TERRITORIALES

Renforcer les échanges et interactions pour conforter la qualité de vie des habitants de nos territoires

Un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents est un outil majeur d'un aménagement du territoire efficient au service des habitants.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations.

La coopération territoriale, devenue enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, doit constituer un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Bordeaux Métropole a proposé dès 2020 aux partenaires et intercommunalités de Gironde un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis qui s'ouvrent.

Bordeaux Métropole (BM) et les Communautés de Communes du Médoc ainsi que le Parc Naturel Régional du Médoc, entretiennent des liens étroits et des interdépendances, qu'ils souhaitent renforcer.

La mise en place de coopérations entre ces territoires permettra de concrétiser le pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie émergents, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'habitat, d'emploi et de mobilité adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun.

Le renforcement de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la protection des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes de la Médulienne, la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Communauté de Communes Médoc Atlantique, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et le Parc Naturel Régional du Médoc décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de coopérations autour de sujets structurants communs tels que, les mobilités, le développement économique et touristique durable et solidaire, l'accès à une alimentation durable et de qualité ainsi que la valorisation des ressources locales et les transitions écologiques.

Deux territoires complémentaires et indissociables

Le territoire du Médoc et de la Métropole constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin, dépassant le seul partage d'une limite administrative commune. Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence. Elle rassemble 814 049 habitants en 2019, avec une dynamique de 1,4% sur les 6 dernières années.

Le territoire médocain rassemble 53 communes réparties en 4 Communautés de Communes : Médulienne, Médoc Estuaire, Médoc Cœur de Presqu'île et Médoc Atlantique. Le Parc Naturel Régional du Médoc, créé en 2019, épouse les limites administratives de ce territoire qui rassemble 107 500 habitants, avec une dynamique de 1,3% similaire à la métropole entre 2013 et 2019 (Insee).

La question des services et équipements accompagnant cet accroissement de la population est donc au cœur des préoccupations du Médoc.

Sur le volet social, ces deux territoires comprennent 26 845 emplois sur le Médoc et près de 432 340 sur la Métropole où la part des emplois salariés est de 87,9% contre 80,3% sur le Médoc.

Si la part des ménages imposés sur le revenu est de 62,4% sur la Métropole contre 55,7% sur le Médoc, le taux de pauvreté est à l'inverse plus important sur la Métropole (14% contre 12,2% - INSEE).

Le taux de chômage est globalement similaire, atteignant 13% sur la Métropole et 13,5% sur le Médoc, mais la différence de niveau de vie médian est plus marquée : 23 060€ pour la Métropole et 21 670€ pour le Médoc.

La partie Sud du territoire médocain abrite de nombreux travailleurs des entreprises situées sur la métropole bordelaise. Ainsi, il existe une véritable dépendance entre les deux territoires en matière de mobilité avec un intérêt commun à fluidifier le quotidien des navetteurs mais également à trouver des solutions pour réduire les déplacements (télétravail, emploi délocalisé dans le Médoc...).

Véritable « Territoire Grandeur nature » aux portes de la métropole, le Médoc possède des paysages de forêts, de vignobles, de rivages et de littoral infinis. Il bénéficie donc d'une attractivité importante auprès des métropolitains venant y passer une journée, un court-séjour ou des vacances. Le taux de résidences secondaires y est d'ailleurs l'un des plus fort de la façade atlantique. Aussi, les habitudes de vie des personnes créent de fait des relations entre ces deux territoires qu'il faut savoir organiser.

Enfin, le Médoc a été classé Parc naturel régional en 2019. Entre ses vastes zones humides, ses grands corridors écologiques et les espèces classées et ordinaires qu'il abrite, le Médoc a une responsabilité dans la préservation et le respect de son environnement. Il a donc conçu son projet politique alliant préservation et développement de son territoire, au sein duquel les Communautés de communes et collectivités du territoire contribuent quotidiennement. La charte de Parc constitue à ce titre un document commun essentiel.

Ce constat et cette volonté constituent la base de cette nouvelle coopération qui permet d'accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d'avance sur les méthodes de partenariat de demain.

UNE CONSOLIDATION ET UN DEPLOIEMENT DU PROCESSUS DE COOPERATION

Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes de la Médulienne, la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Communauté de Communes Médoc Atlantique, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et le Parc Naturel Régional du Médoc s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Ainsi est formalisé entre les présents signataires un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2023-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liées à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail**, précisant chaque action de coopération

Ce programme de travail repose sur les

GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète,**
- Assurer une **animation continue et outillée**, tant politique que technique, de cette coopération territoriale,
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires,
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats,
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés.

Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes de la Médulienne, la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Communauté de Communes Médoc Atlantique, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et le Parc Naturel Régional du Médoc s'engagent à collaborer sur trois axes et pistes opérationnelles structurantes

1

Mobilités et accessibilité des populations

Les flux pendulaires constituent un des premiers enjeux stratégiques de la relation entre les deux territoires. Ces flux qui s'intensifient et qui sont amenés à s'accroître, sont marqués par des polarités différentes entre fonction résidentielle et emploi.

Par ailleurs, la prédominance de l'usage de la voiture individuelle, pour les navetteurs allant du territoire médocain vers Bordeaux Métropole et inversement, impacte considérablement le bien-être des conducteurs et conductrices au quotidien ainsi que la qualité de l'air des deux territoires.

Aussi, si la métropole bordelaise attire de nouveaux résidents, étudiants ou jeunes actifs du Médoc, celle-ci est en retour l'une des principales destinations des habitants déménageant hors de la métropole.

Il est alors important d'anticiper ces phénomènes afin de fluidifier, améliorer et décarboner les mobilités des usagers en développant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle et en luttant contre l'autosolisme. Dans le cadre des coopérations territoriales il s'agit alors de :

- **DEVELOPPER ET INTERCONNECTER LES RESEAUX DE TRANSPORT**
 - Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires, notamment pour une amélioration de la desserte ferroviaire du Médoc
 - Etudier la création de rabattements tous modes vers les gares et haltes du Médoc et les aménager en pôles d'échanges multimodaux, en lien avec les partenaires,
 - Partage d'expérience sur l'aménagement des gares en pôles d'échanges multimodaux (PEM), en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les partenaires, afin de renforcer l'attractivité des transports en commun et le report modal.
 - Contribuer à la création et au financement d'une nouvelle ligne de car express Médoc-Bordeaux, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région et les territoires du Médoc
 - Promouvoir le RER et le réseau TBM (ses P+R, ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) auprès des habitants et entreprises du Médoc.

- **REALISER LE SCHEMA DES MOBILITES DU TERRITOIRE MEDOCAIN**
 - Participer au travail de réflexion piloté par le PNR du Médoc en vue de la rédaction du schéma des mobilités du territoire du Médoc, avec l'ensemble des partenaires concernés
 - Partager les objectifs contenus dans le Schéma des Mobilités 2020-2030 de Bordeaux Métropole
 - Etudier les moyens d'accompagnement de Bordeaux Métropole du Schéma des Mobilités du Médoc
 - Partager des retours d'expérience de la Direction des Mobilités de Bordeaux Métropole avec les partenaires médocains

- **ASSOCIER LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TERRITOIRE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC A LA MISE EN PLACE DE LA ZFE**
 - Associer les Communautés de Communes du Médoc et le PNR dans le cadre de la concertation générale (institutionnelle, grand public, acteurs locaux...), en lien avec la démarche globale de coopération territoriale engagée par BM (copil, GT thématique) et en articulation avec les autres politiques sectorielles de la Métropole notamment le schéma des mobilités adopté en septembre 2021.

- Travailler en collaboration avec Bordeaux Métropole et mutualiser les données et méthodes de travail pour mener à bien les études et les concertations relatives aux ZFE-m.
- **ACCOMPAGNER LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE**
 - Engager un partage d'information et d'expertise avec Bordeaux Métropole sur les moyens et actions de lutte contre le Moustique Tigre
- **ACCOMPAGNER LE PROJET DE PISCINE INTERCOMMUNALE ENTRE SAINT AUBIN DE MEDOC ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA MEDULLIENNE ET MEDOC ATLANTIQUE**
 - Poursuivre la révision du Règlement d'intervention piscine de Bordeaux Métropole au second semestre 2023 et étudier des modalités de soutien financier à la Ville de Saint Aubin de Médoc concernant ce projet intercommunal, en lien avec les EPCI concernés

Le développement économique et touristique, durable et solidaire

Le tissu économique girondin est fortement concentré au sein de la métropole et à proximité. Les problématiques de disponibilité et de pression foncières, ainsi que la fiscalité économique, génèrent un effet d'éviction de plusieurs filières en dehors de la métropole. Bordeaux Métropole, au travers de l'écriture de sa nouvelle feuille de route économique, vise à un meilleur partage du développement économique avec les territoires girondins. Aussi cette volonté de partage des richesses et d'équité entre les territoires se traduit par un besoin d'accueillir les populations en dehors de la métropole.

Le territoire du Médoc constitue un pôle accueillant de multiples activités à haute valeur ajoutée, mais aussi un développement solide des filières agricoles et touristiques, réparties sur l'ensemble de la péninsule. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire occupent aussi une place importante dans la dynamique économique du territoire.

Travailler au juste équilibre entre les projets de développement économique et touristique sur les territoires est un enjeu social autant qu'environnemental fort pour les deux partenaires. C'est pourquoi, au travers de ce contrat, il s'agit de :

• ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET ANIMATION DES ECOSYSTEMES D'ENTREPRISES

- d'**accompagner les entreprises désireuses de s'installer en Médoc** en mobilisant les moyens d'ingénierie de Bordeaux Métropole et notamment l'agence Invest in Bordeaux.
- d'**analyser le parcours immobilier de l'entreprise en Médoc** et d'identifier les éventuels projets à développer répondant à la demande des entreprises, qu'elles soient petites ou plus importantes, artisanales ou industrielles.
- de **renforcer les dynamiques de filières** et l'intégration des entreprises médocaines aux écosystèmes économiques de la Métropole tant les clusters et grappes d'entreprises que les salons et événements professionnels.
- **Conforter les missions d'Invest in Bordeaux** au profit des 4 Communautés de communes du Médoc pour susciter l'implantation de nouvelles entreprises et réaliser un état des lieux de l'offre foncière et immobilière commercialisable pour faciliter la promotion de la destination économique « Médoc » par Invest in Bordeaux,
- **Engager une réflexion sur le parcours immobilier de l'entreprise** : cartographier et qualifier l'offre, identifier les projets à développer, formaliser des pré-projets. Bordeaux Métropole mobilisera son expertise et appuiera toute démarche des intercommunalités médocaines dans la constitution d'une nouvelle offre foncière et/ou immobilière,
- **Structurer des dynamiques collectives d'entreprises** en lien avec les initiatives/événements économiques portés ou soutenus par Bordeaux Métropole.

• AMENAGEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET INNOVANT

- de **partager et coordonner une vision commune en matière d'aménagement économique** à la fois du Médoc mais aussi de Bordeaux Métropole, notamment dans sa partie ouest.
- d'organiser un **temps de réflexion sur l'aménagement d'un parc d'activités écoresponsable** en s'appuyant sur les expériences de l'ensemble des partenaires (retours d'expériences de l'OIM Bordeaux Aéroport, de l'Ecoparc voire de la SEM Route des Lasers),
- d'organiser un **partage d'expérience sur la reconquête de friches économiques** qui pourraient faire l'objet d'une approche commune en vue de leur réhabilitation, et ainsi que l'optimisation de fonciers et d'immobilier dans le contexte de la loi Climat et Résilience.

- **STRUCTURER UNE APPROCHE CONCERTEE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI**
 - Organiser un temps d'échange entre l'équipe Emploi de la Métropole et leurs homologues des intercommunalités du Médoc pour partager sur la feuille de route emploi de la Métropole mais aussi sur les initiatives des acteurs médocains de l'emploi,
 - Appuyer autant que possible et au regard des besoins les initiatives développées par le PNR et/ou les Communautés de communes du Médoc
 - Favoriser le rapprochement entre les besoins de formation dans les filières traditionnelles et les dispositifs de formation mobilisables localement afin d'appuyer leur montée en compétence et de promouvoir ces métiers auprès des jeunes générations
 - Coordonner une approche spécifique sur l'emploi saisonnier dans les domaines de la viticulture, du tourisme, de l'agriculture et de l'animation.
- **PROMOUVOIR LA COMMUNAUTE DES TIERS-LIEUX MEDOCAINS ET ACTIVER LES RESSOURCES LOCALES**
 - Coorganiser avec le PNR Médoc et les communautés de communes du Médoc un temps de partage et d'échange entre le réseau Médoc Tiers-lieux, Bordeaux Métropole et tout acteur utile à la promotion de la dynamique des tiers-lieux en Médoc et à l'émergence de nouveaux lieux d'innovation sociale.
 - Tisser des ponts entre les tiers-lieux médocains et les acteurs économiques métropolitains potentiellement intéressés par l'usage de ces lieux
 - Partager les expériences, expertises et outils sur les incubateurs ESS
- **PREVENIR LES RISQUES LIES A LA FREQUENTATION DU LITTORAL**
 - Renforcer l'information des usagers métropolitains sur la surfréquentation des espaces côtiers par l'exploitation de données en temps réels notamment sur les plages de Lège Cap Ferret, Le Porge, Lacanau et Carcans
 - Promouvoir les initiatives touristiques du territoire médocain au travers de l'Office de Tourisme Métropolitain, au profit des touristes de passage comme des usagers métropolitains
- **CONSOLIDER LES LIENS ENTRE OFFICES DE TOURISME METROPOLITAIN ET MEDOCAINS**
 - Associer le PNR Médoc et ses Offices de Tourisme au nouveau Contrat de Destination
 - Valoriser l'offre médocaine dans les supports de promotion et outils (CityPass) de l'Office de Tourisme métropolitain et faciliter la coordination entre OT Médocains et Métropolitain
 - Co-construire les itinéraires pédestres, cyclables et fluviaux
 - Coopérer sur les projets touristiques structurants du Médoc
 - Renforcer l'information des usagers métropolitains sur les risques naturels et la réglementation liés aux usages, ainsi que l'information en temps réels par le biais d'outils (application Mon Médoc)
 - Produire le Guide des bonnes pratiques de l'usage des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Transition écologique et énergétique

Les enjeux environnementaux de protection de la ressource en eau, d'impacts des changements climatiques se mêlent aux impératifs sociaux d'un service public de qualité, accessible à tous. C'est pourquoi les partenaires souhaitent engager la transition écologique et énergétique comme une priorité transversale des actions de ce contrat de coopération, en y intégrant les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation, répondant à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale, et en portant une attention et une vigilance particulières sur le fleuve, qu'il soit un trait d'union ou un risque partagé.

Dans ce contexte les partenaires s'engagent à :

- **CONFORTER LE DIALOGUE SUR LE PROJET DE CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES CONCERNES**
 - Organisation régulière des réunions du Comité de suivi sur le territoire médocain
 - Mise en place d'un comité scientifique en capacité de donner son avis sur les études et données
 - Faciliter la mise en place d'un Observatoire du champ captant des landes médocaines afin de garantir la transparence des informations
 - Transmission des études et données liées au projet à l'Observatoire du champ captant des landes médocaines
 - Mise en place de l'enquête publique en lien avec les acteurs locaux
 - Coordonner la réflexion pour la mise en place opérationnelle d'un Observatoire du champ Captant du Médoc
 - Pour le Parc, assurer la Présidence de cet Observatoire et pour le SIABVELG, assurer la Vice-Présidence de cet Observatoire aux côtés du SMEGREG et de Bordeaux Métropole

- **RENFORCER LE DIALOGUE ET LE PARTAGE D'INITIATIVES AUTOUR DU FLEUVE, TRAIT D'UNION ENTRE LA METROPOLE ET LE MEDOC**
 - Maintien des conventions d'entretien avec la CdC concernée pour la Maquelinne
 - Partage d'informations sur les outils et méthodes de travail ainsi que les projets d'investissements
 - Participation aux groupes de travail organisés sur les dossiers partagés
 - Association du SMIDDEST dans les échanges entre EPCI

- **ACCOMPAGNER UNE REFLEXION SUR UNE ORIENTATION COMMUNE "STRATEGIE DECHETS 2027 "**
 - Contribution financière à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin ; coordonnée par le SMICVAL.
 - Contribution financière et aide à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde ;
 - Garantir un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires ;
 - Mettre en œuvre une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle de la Gironde.

- **OBJECTIF NEUTRALITE CARBONE 2050**
 - Partage d'outils et de compétences sur le sujet de la réduction des consommations énergétiques des particuliers, des collectivités et des entreprises
 - Mobilisation des entreprises et formation des artisans sur l'utilisation de matériaux bio-sourcés et/ou locaux
 - Echange autour des stratégies PCAET

- **PRODUCTION AGRICOLE (FONCIER, INSTALLATION-TRANSMISSION, FORMATION, DIVERSIFICATION)**
 - Selon les porteurs de projet agricole, Bordeaux Métropole, le Parc naturel régional Médoc pourront orienter ces derniers vers l'une ou l'autre des collectivités ;
 - Réflexion sur la mise en place d'un Comité technique girondin « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles », à fréquence semestrielle, en collaboration directe avec le département de la Gironde et les autres acteurs institutionnels (Région, DRAAF,...)
 - Echanges de pratiques concernant les démarches de protection du foncier agricole et de délimitation d'aires d'expérimentation de pratiques agricoles durables, en étroite collaboration avec le département de la Gironde
 - Echanges de pratiques sur les actions de transmission des fermes, l'inclusion des acteurs viticoles au sein des politiques alimentaires ou la diversification des exploitations viticoles

- **STRUCTURATION ET VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES ALIMENTAIRES MEDOCAINES SUR LE BASSIN DE CONSOMMATION DE LA METROPOLE**
 - Accueillir le territoire lors d'opérations permettant de mettre en valeur les productions médocaines à travers notamment la valorisation la marque valeurs PNR
 - Participer aux groupes de travail relatifs à la valorisation des filières médocaines
 - Contribuer à l'émergence de projets structurants, notamment de transformation et/ou de commercialisation dont les débouchés peuvent être métropolitains (restauration collective, particuliers...).
 - Contribuer à l'émergence de projets structurants, de transformation et/ou de commercialisation dont les productions peuvent être issues du Médoc, notamment autour du MIN
 - Favoriser la mise en relation entre les producteurs médocains, et les restaurateurs, artisans, transformateurs métropolitains

- **PARTAGER DES OBJECTIFS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE ET DE SENSIBILISATION A L'ALIMENTATION DURABLE**
 - Partager des informations et les modalités d'organisation sur le Super Défi Alimentation, les retours d'expérience et des clés pour le déployer sur le territoire du PNR Médoc
 - Partager la méthodologie et les supports de promotion et de sensibilisation à une alimentation, saine, de qualité et durable notamment auprès du public scolaire
 - Inviter aux événements réciproques du Conseil Agricole et Alimentaire (BM) ou groupe de travail (PNR) pour faciliter la mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires
 - Echanger sur les actions en rapport avec l'articulation alimentation-santé inscrite dans les deux feuilles de routes alimentaires et les contrats locaux de santé, notamment sur la coordination des acteurs de la solidarité alimentaire

MODALITES DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET EVOLUTIONS

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence des Communautés de Communes, du PNR et de Bordeaux Métropole avec une fréquence annuelle. Il pourra également aborder, sur proposition de l'une ou l'autre des parties, des sujets communs ou des dossiers partagés. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement,
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services du PNR, des intercommunalités et de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'**évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions**, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A Bordeaux, le

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole,
Maire de Mérignac

Henri Sabarot

Président du Parc Naturel Régional du Médoc
Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine

Xavier Pintat

Président de la Communauté de Communes Médoc
Atlantique, Maire de Soulac

Didier Mau

Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire
Maire du Pian Médoc

Christian Lagarde

Président de la Communauté de Communes de la
Médulienne, Maire de Moulis en Médoc

Jean-Marie Feron

Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de
Presqu'île, Maire de Saint Laurent du Médoc

